



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

TERRITOIRE DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

Service de la Réglementation
et des Elections

ARRÊTÉ N° 2021 – 015

Approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 13/AT/2021 du 02 juillet 2021 portant adoption des comptes administratifs – Budget Principal – Budget Annexe de la Stratégie Territoriale de Développement Numérique de Wallis et Futuna – de l'exercice 2020 du Territoire des îles Wallis et Futuna.

**Le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

VU le décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946 portant réorganisation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 ;

VU le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi précitée ;

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et du Ministre des outre-mer en date du 7 mai 2021 portant nomination de Monsieur Marc COUTEL en qualité de Secrétaire général du territoire des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2021-557 du 4 juin 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Marc COUTEL, administrateur civil, en qualité de Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2021-583 du 16 juin 2021 portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session Administrative ;

Sur proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1er : Est rendue exécutoire la délibération n° 13/AT/2021 du 02 juillet 2021 portant adoption des comptes administratifs – Budget Principal – Budget Annexe de la Stratégie Territoriale de Développement Numérique de Wallis et Futuna – de l'exercice 2020 du Territoire des îles Wallis et Futuna.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera./.

Ampliations :

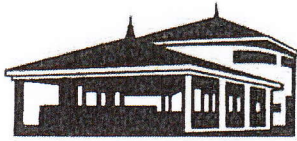
Cabinet	1
Délégation Futuna	1
AT/CP	2
DFIP	1
Finances	1
SPT	1
SRE/JOWF	2

Mata'Utu, le 9 JUIL. 2021

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur
et par délégation
le Secrétaire Général

Marc COUTEL





**ASSEMBLÉE TERRITORIALE
WALLIS & FUTUNA**

**Délibération n° 13/AT/2021
du 02 juillet 2021**

**Portant adoption des comptes administratifs – Budget Principal
- Budget Annexe du service des Postes et Télécommunications
- Budget Annexe de la Stratégie Territoriale De Développement Numérique de
Wallis et Futuna - de l'exercice 2020 du Territoire des îles Wallis et Futuna**

L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

- VU la Loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;
- VU le Décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946, portant réorganisation du Conseil Général de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable dans le Territoire des îles Wallis et Futuna par l'article 12 de la loi 61-814 précitée ;
- VU le Décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale, du conseil territorial et de l'administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna ;
- VU l'arrêté n° 2021-583 du 16 juin 2021 portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session Administrative ;

Le Conseil Territorial entendu ;
Conformément aux textes susvisés ;
A, dans sa séance du 02 juillet 2021 ;

Adopte

Les dispositions dont la teneur suit :

Article 1 :

L'Assemblée Territoriale adopte conformément aux comptes de gestion de la direction des finances publiques de Wallis et Futuna, les comptes administratifs – Budget principal - budget annexe du service des postes et télécommunications – budget annexe de la stratégie territoriale de développement numérique de Wallis et Futuna de l'exercice 2020 du Territoire des Iles Wallis et Futuna selon les tableaux ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT
RECETTES	870 272 284	4 227 282 766	5 097 555 050
DEPENSES	489 134 059	4 200 931 526	4 690 065 585
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	381 138 225	26 351 240	407 489 465
EXERCICE ANTERIEUR	643 787 371	489 194 469	1 132 981 840
RESULTAT TOTAL	1 024 925 596	515 545 709	1 540 471 305
PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT - EX. 2020		239 258 272	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	1 024 925 596	276 287 437	1 301 213 033

BUDGET ANNEXE du SPT

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT
RECETTES	268 265 343	769 983 070	1 038 248 413
DEPENSES	392 387 147	545 877 428	938 264 575
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	-124 121 804	224 105 642	99 983 838
EXERCICE ANTERIEUR	281 488 572	912 134 906	1 193 623 478
RESULTAT TOTAL	157 366 768	1 136 240 548	1 293 607 316
PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT - EX. 2020		60 147 854	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	157 366 768	1 076 092 694	1 233 459 462

BUDGET ANNEXE de la STDDN de W&F

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT
RECETTES	333 651 552	151 649 011	485 300 563
DEPENSES	629 605 034	17 950 178	647 555 212
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	-295 953 482	133 698 833	-162 254 649
EXERCICE ANTERIEUR	721 363 305	-43 057 505	678 305 800
RESULTAT TOTAL	425 409 823	90 641 328	516 051 151
PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT - EX. 2020		0	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	425 409 823	90 641 328	516 051 151

Article 2 :

La présente délibération est établie pour servir et valoir ce que de droit .../...

**La Présidente
de l'Assemblée Territoriale,**


Nivaléta ILOAI

Le secrétaire,


Mikaelé SEO